



CENTAURE ADAPTE SON PROTOCOLE SANITAIRE*

NOTRE MÉTIER, LA SÉCURITÉ

Ces éléments viennent compléter ou amender le protocole présenté dans le document intitulé « Face au COVID 19 – Centaure se mobilise et s'engage ».



DISTANCE ENTRE CHAQUE STAGIAIRE

Nos salles de formations sont organisées pour que chaque stagiaire soit au moins à un mètre de son voisin.

DÉPLACEMENT DANS NOS LOCAUX

Le port du masque est obligatoire pour tout déplacement dans nos locaux comme en salle de cours.

EXERCICES AVEC LES VÉHICULES CENTAURE

Le port du masque est obligatoire pour les deux stagiaires présents dans le véhicule. Les véhicules Centaure sont complètement désinfectés chaque jour. Des produits virucides sont également disponibles en complément des autres moyens de protection précisés dans notre protocole sanitaire.

LES REPAS DU MIDI

Les stagiaires sont, de nouveau, orientés vers nos partenaires Restaurateurs. Nous sommes à votre disposition pour toute demande spécifique.

L'ÉQUIPE CENTAURE VOUS INVITE À NE PAS RELÂCHER VOTRE VIGILANCE ET VOUS DIT « À TRÈS BIENTÔT »

* En lien avec les allègements apportés par le Protocole National de Déconfinement du 24/06/2020 du Ministère du Travail. Ces éléments seront amenés à être modifiés selon l'évolution de la situation sanitaire en France ou dans les régions.

